

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le 11 avril, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves MICHEL.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – MC FABRE DE ROUSSAC – J LAFAGE – G REQUENA – S BASSI ALLEMAND – A KELLY – M LEFEVRE – C BRISSEIS – M GROSSO – N SEDKI – JC ARAGON – M PEREZ – B DANIS – A CHOUKROUN – C NEGRI-AZAIS – W BIGNON – C CARRIE MAMHOUKI – P KAPPLER – G GUIRAUD – C PINO

Absents représentés : M IBARS par M ROUVIER – JF MARY par JC ARAGON – J HURTADO par M PEREZ – S SENEGA-SANCHEZ par B DANIS – S JEAN par C NEGRI-AZAIS – S BERBEZIER par C NEGRI-AZAIS – F PEREZ par P KAPPLER

13. Adoption du budget primitif PORT pour l'exercice 2017

M. le Maire présente au conseil municipal le budget primitif du PORT pour l'exercice 2017, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

En section de fonctionnement à la somme de 889 331.77 euros

Dont : Total des Dépenses Réelles :	625 100,00 euros
Total des Recettes Réelles :	730 260,00 euros
Autofinancement viré en Invest.:	194 930.66 euros
Report Excédent R002 N-1 :	89 770.66 euros

En section d'investissement à la somme de 398 166.89 euros

Dont : Total des Dépenses Réelles :	254 430.66 euros
Total des Recettes Réelles :	59 500.00 euros
Besoin d'autofinancement :	194 930.66 euros
Report Déficit Invest. N-1 :	- 70 705.12 euros
Affectation de résultat au 1068:	13 335.12 euros
RAR dépenses :	3 730.00 euros
RAR recettes :	61 100.00 euros

Il appartient au conseil municipal:

D'adopter le budget primitif Port pour l'exercice 2017 comme indiqué ci-dessus.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
A LA MAJORITE
(25 voix pour, 2 voix abstention, 1 voix contre)

ADOPTE le budget primitif PORT pour l'exercice 2017.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

